



Bien vivre ensemble

Charte du bon voisinage



DOMANYS

Respectons quelques règles ...

► J'ÉVITE LES NUISANCES SONORES

- Je réalise les tâches ménagères (aspirateur, lessive...) à des heures adaptées.
- Je préviens mes voisins lorsque j'organise une fête ou je bricole, soit de vive voix, soit par une note.
- J'écoute la musique ou la télévision sans déranger mes voisins.
- Je respecte mon entourage et exige de mes enfants qu'ils ne jouent ni ne stationnent dans les escaliers, les halls, les sous-sols ou tout autre lieu commun.



► JE VEILLE À LA SÉCURITÉ ET AU RESPECT DE MES VOISINS

- Je ne laisse pas mes enfants seuls prendre l'ascenseur.
- Je ne jette rien, ni ne secoue mes tapis par la fenêtre.
- Je ne lave pas à grandes eaux mon balcon, ni n'étends du linge sur le bord des fenêtres.
- Je ne pose pas de jardinières ou autres objets sur les rebords des fenêtres.



► JE RESPECTE LES ESPACES COMMUNS

- Je respecte la propreté des espaces communs. Je ne les dégrade pas.
- Je respecte l'environnement en utilisant les corbeilles à papier.
- Je ne laisse pas de poussettes, vélos, engins motorisés dans les halls d'immeubles ou les lieux de circulation.
- Je ne fais pas de travaux mécaniques sur les espaces communs et abords des immeubles (parking, allées...).



► JE GÈRE MES DÉCHETS ET ENCOMBRANTS

- Je dépose mes sacs poubelles dans les lieux adaptés.
- Je respecte le tri sélectif des déchets.
- Je n'encombre pas les paliers, gaines techniques ou tout autre lieu commun.
- Je me rends en déchetterie pour me débarrasser de mes encombrants, emballages particuliers (polystyrène, bidons divers...).



► JE RESPECTE LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION

- Je respecte le code de la route et pense aux piétons.
- Je stationne correctement ma voiture.
- Je laisse disponibles les espaces réservés aux personnes handicapées et aux véhicules de secours.
- Je ne laisse pas mon véhicule à l'état d'abandon.



► JE SUIS « MAÎTRE » DE MES ANIMAUX

- Je maîtrise mon chien, je le tiens en laisse.
- Je ne laisse pas aboyer mon chien.
- Je ne laisse pas mon chien faire ses besoins sur le balcon et je ramasse ses excréments dans les lieux communs (escaliers, halls, sous-sols, allées,...).
- Je ne donne pas à manger aux chats, ni aux pigeons ou tout autre animal.
- Je ne laisse pas divaguer mes animaux en dehors de mon logement (chien, chat...).



... Je veille au respect de ces règles
par ma famille et mon entourage.

Je décide de réagir face aux troubles : quelques conseils...

1 Je parle à mon voisin pour trouver une solution acceptable pour tous

- Je ne vais pas le voir sous le coup de la colère.
- Je lui présente calmement et simplement les faits qui me gênent. Je ne fais pas de commentaire du type « vous le faites exprès ». Je ne porte pas de jugement (exemple : « vous êtes un ..., vos enfants sont ... »).
- Je lui demande s'il reconnaît les faits, je le laisse parler et l'écoute calmement.
- Je lui explique les inconvénients pour moi et les autres.
- Je lui demande ce qu'il compte faire pour éviter ou diminuer les nuisances. S'il ne sait pas, je lui propose des solutions simples. S'il reconnaît les faits et semble d'accord pour y remédier, je le remercie et le quitte aimablement.

2 En cas d'échec, je demande l'aide d'un tiers par écrit

- L'aide d'une association de locataires.
- L'aide à Domanys.
- L'aide de la Mairie (police municipale, conciliateur...).

1. Comment l'association de locataires peut intervenir ?

- > Écoute lors des permanences des associations de représentants des locataires.
- > Apport de conseils sur les droits et devoirs de chacun.
- > Echange avec les partenaires (Mairie, Gendarmerie, Domanys, ...).

2. Comment Domanys peut intervenir ?

- > Mise en garde par lettre simple.
- > Visite à domicile, le cas échéant.
- > Convocation en agence ou en mairie.
- > Mise en demeure en lettre recommandée si les faits persistent.
- > Engagement d'une procédure d'expulsion sur la base d'un dossier solide.
- > Information au plaignant des actions entreprises.
- > Mise en œuvre d'une procédure si pétition ou plainte de plusieurs locataires avec copie de la carte nationale d'identité et dépôt de plainte.
- > Possibilité de faire appel au conciliateur si litige entre 2 locataires.



En cas d'incidents graves ou
de désordres importants
24h/24 le week end et les jours fériés
de 17h30 à 9h00 en semaine

DOMANYS URGENCE

03 86 46 11 98